

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

-----  
CHANCELLERIE  
-----

DECRET N° 70/331 du 23/10/70

portant nomination des Membres du  
Conseil d'Etat et l'Ordre

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution du 30 Décembre 1969 ;  
VU le Décret du 30 Décembre 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congo ;  
VU le Décret 60/203 du 28 Juillet 1960, portant création de l'Ordre du Dévouement  
Congolais ;  
VU le Décret 60/204 du 28 Juillet 1960, portant création de la Médaille d'Honneur.

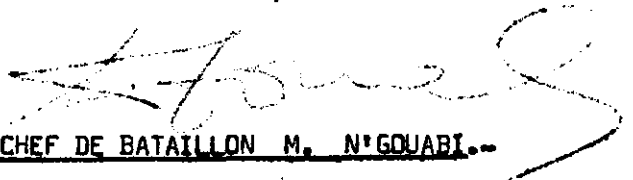
D E C R E T E :

ARTICLE 1er : Sont nommés Membres du Conseil de l'Ordre

- Le Membre du Bureau Politique chargé de l'Organisation
- Le Conseiller Politique du Président de la République
- Le Directeur de Cabinet du Ministre de la Défense Nationale
- Le Chef du 1er Bureau de l'Armée Populaire Nationale
- Le Chancelier.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera inséré au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.

Fait à BRAZZAVILLE, le 23 OCTOBRE 1970

  
CHEF DE BATAILLON M. N'GOUABI..